



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2011_A184

OBJET : Ressources - Avance de trésorerie 2012 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis

Le 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 décembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPEYRE Lucien - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Maïk - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - SANGLINE Bruno - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : LAGIER Robert suppléé par SANTINI Joseph-Marie - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIZOT Roger - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - BONTHOUX Odile donne pouvoir à JONES Michèle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GARÇON Jacques - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BERNARD Christine - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DECARA Yannick donne pouvoir à GERACI Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DEVAUX Pierre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GERARD Jacky donne pouvoir à GARNIER Eliane - GUINDE André donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - LICCIA Marcel donne pouvoir à MORBELLI Pascale - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PIERRON Liliane - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - ROUGIER Jacques donne pouvoir à CURINIER Erick - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert - SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TERME Françoise donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUSSEL Jacques - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_10

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources / Finances

Objet : Avance de trésorerie 2012 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite la Communauté pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 1 600 000 € sur l'exercice 2012.

En effet, conformément à l'article 27.6 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2010_A194 du 10 décembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé le contrat de concession relatif à l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis, concédé à la SPLA Pays d'Aix Territoires au 1^{er} janvier 2011.

Par courrier en date du 21 octobre 2011, la SPLA Pays d'Aix Territoires a transmis à la CPA un bilan prévisionnel actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour lancer les travaux d'aménagement. Afin de ne pas alourdir la participation d'équilibre de la CPA, la SPLA Pays d'Aix Territoires propose de ne pas recourir à un emprunt mobilier. Ainsi, en s'appuyant sur les dispositions de l'article 27.6 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2012, d'un montant de 1 600 000€, remboursable avant le 31 décembre 2012, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement. Cette avance sera versée à la SPLA Pays d'Aix Territoires au mois de janvier 2012.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle. »

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe à ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L .1523-2;

VU la délibération n°2010_A194 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 portant sur l'approbation de la nouvelle concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU le courrier de sollicitation en date du 21 octobre 2011 du Directeur de la SPLA Pays d'Aix Territoires accompagné du bilan prévisionnel actualisé de l'opération ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 novembre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi d'une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 1 600 000 euros sur l'exercice 2012 remboursable au 31 décembre 2012 dans le cadre de la concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis ;

- **APPROUVER** les termes de la convention d'avance de trésorerie entre la CPA et la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ainsi que tout document afférent à ce dossier
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA RENOVATION DU CŒUR DE VILLE DE PERTUIS

Convention d'avance de trésorerie pour 2012 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011,

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la rénovation du cœur de ville de Pertuis.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des terrains et immeubles, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2012.

Cette avance de trésorerie s'élève à 1 600 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement joint dans le courrier de demande du 21 octobre 2011.

Cette avance de trésorerie 2012 consentie par la CPA sera versée au mois de janvier 2012 et elle devra être remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires au plus tard le 31 décembre 2012.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2012, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

Le

*La Présidente de la
Communauté du Pays D'Aix*

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard BRAMOULLÉ

BILAN PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION
ACTUALISE AU 20 OCTOBRE 2011

Désignation: CONCESSION D'AMENAGEMENT " RENOVATION DU CIEUR DE VILLE DE PERTUIS "

Dernier CRPO approuvé	prévision au 15/10/2011	prévision 2012	prévision 2013	prévision 2014	TOTAL prévisionnel
€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	avertant
cessions	0	934 450	1 345 909	2 458 717	4 739 076
participation communale	355 385	0	0	0	355 385
CPA participation apport en nature	846 000	215 873	215 873	215 873	1 493 620
CPA participation d'équilibre	3 599 382	0	0	0	3 599 382
CPA participation complément de prix	0	0	0	0	0
CPA participation remise des ouvrages	0	0	0	0	0
subventions CPA	0	0	0	0	0
subventions autres collectivités	0	0	0	0	0
produits de gestion	11 926	11 926	11 926	11 926	47 704
TOTAL DES PRODUITS	4 812 693	1 162 249	1 573 708	2 686 517	10 235 167

Etudes générales	19 900	45 000	30 000	0	94 900
Maîtrise des sols	352 314	684 743	335 280	447 040	1 819 377
Maîtrise des sols (apport corrépondant)	3 599 382				3 599 382
Travaux bâtiments et honoraires	126 400	278 236	110 400	110 855	622 891
coût ouvrages publics HT+ net (5%)	0	1 416 847	790 241	219 353	2 426 481
Rémunération aménagement	246 672	257 166	268 085	279 478	1 051 391
Frais financiers sur emprunt	0	0	0	0	0
Frais financiers sur découvert	0	27 500	27 500	27 500	82 500
Frais divers	59 291	11 185	13 210	5 873	89 559
Frais financiers sur décaissement	109 712	28 081	35 901	294 914	478 608
TVA due décaissement (TVA sur marge)	0	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES	4 369 682	2 743 748	1 610 617	1 388 054	10 235 167
SOLDE D'EXPLOITATION	443 011	-1 586 499	-36 909	1 300 463	0

vers clients
factures à établir
vers fournisseurs
état lva
divers

CREANCES ET DETTES					
mobilisation emprunt					
avances trésorerie reçues	2 200 000	1 600 000	1 500 000	-	-
avances trésorerie remboursées	-2 200 000	-1 600 000	-1 500 000	-	-
cautionnements reçus (loyers)					
remboursements emprunts					
AVANCES ET REMBOURSEMENTS	0	0	0	0	0

SOLDE EN FIN DE CHAQUE EXERCICE

443 001	1 586 499	36 909	1 300 463
---------	-----------	--------	-----------

443 001	1 143 497	1 180 406	126 057
---------	-----------	-----------	---------

TRESORERIE CUMULEE

CUMUL

IMPUTATION

1 163 652	283 672	284 330	305 715	269 826	1 163 652
-----------	---------	---------	---------	---------	-----------

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

OBJET : Ressources - Avance de trésorerie 2012 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Marysé JOISSAINS MASINI

03 JAN. 2012

